

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

**Mercredi 11 Avril 2018 à 18 h 15**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mercredi 11 Avril 2018 à 18h15** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Mardi 03 Avril 2018** avec l'ordre de jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Mardi 06 Février 2018
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - Budget Principal M14 – Compte Administratif 2017 – Compte de Gestion
- 5 - Budget Principal M14 – Affectation du résultat
- 6 - Budget Annexe M49 - Compte Administratif 2017 – Compte de Gestion
- 7 - Budget Annexe M49 – Affectation du résultat
- 8 - Tarifs 2018
- 9 - Vente de terrains communaux – Fixation du prix
- 10 - Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités 2018
- 11 - Taux des contributions directes 2018
- 12 - SMIC – Syndicat des Eaux – Syndicat scolaire – SIA : Contributions 2018
- 13 - Repas des Personnes Agées – Fixation du tarif
- 14 - Régie de recettes – Extension
- 15 - Budget Principal M14
- 16 - Budget annexe Eau-Assainissement M49
- 17 - Dessertes TGV d'Epinal – Saint-Dié des Vosges et Remiremont : Motion pour le soutien
- 18 - SDANC : Adhésions – Retraits
- 19 - SDEV : Compétence « Eclairage Public »
- 20 - Questions diverses

Sont présents : Messieurs ALLAIN BRICE FERINA LAMBERT  
MAURICE THOMAS  
Mesdames EDEL FORLER JACQUOT M. JACQUOT  
N. LEMOINE

Sont excusés : Mesdames KURTZMANN et MAURICE J.  
Monsieur PRÉVOT

Procurations : Mesdames KURTZMANN et MAURICE ont donné  
respectivement procuration à Mesdames FORLER et  
LEMOINE et Monsieur PRÉVOT à Monsieur ALLAIN

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Le Quorum étant atteint,

Madame Marie-Line LEMOINE a été élue secrétaire de séance.

### **1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU MARDI 06 FÉVRIER 2018**

Le procès-verbal de la séance du Mardi 06 Février 2018 est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

### **2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL tient à préciser que toute information concernant le patrimoine des particuliers n'est pas communicable à des tiers. Il en résulte que seules les identifications des parcelles vendues seront indiquées au Conseil Municipal.

La Commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Terrain bâti 11 rue des Sorbiers
- ⇒ Terrain bâti 18 rue d'Epinal

### **3. POINT SUR LES TRAVAUX**

- relaté par Monsieur Claude THOMAS

☞ **Travaux réalisés :**

- ⇒ Remplacement des portes des salles de classes des CM1 et CM2

- ⇒ Démontage et évacuation d'une dépendance de la maison HODEL par les employés communaux
- ⇒ Nettoyage des abris bus et des parties de trottoirs en pavés, réfection des joints de ceux-ci par les employés communaux

☞ **Travaux à venir :**

- ⇒ Remise en état du tablier du pont de l'écluse n° 18
- ⇒ En raison d'un affaissement du sol, étude de sol du talus de la « Côte Pierrat »
- ⇒ Travaux dans les bâtiments et sur voirie

**4. BUDGET PRINCIPAL M14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMPTE DE GESTION**

Après présentation de l'exécution budgétaire du budget principal M14 de l'année 2017, et après que Monsieur RAFFEL se soit retiré, le Conseil Municipal **approuve** le **Compte Administratif 2017**, conforme au **Compte de Gestion du Percepteur**, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes 1 672 022.24 €
- Dépenses 1 475 265.33 €

faisant ressortir :

- ⇒ un **excédent de fonctionnement** + 196 756.91 €

Section d'Investissement :

- Recettes 197 289.96 €
- Dépenses 184 921.50 €

faisant ressortir :

- ⇒ un **excédent d'investissement** + 12 368.46 €

Résultats 2016 reportés :

- Excédent de fonctionnement 0.00 €
- Déficit d'Investissement - 100 130.88 €

faisant ressortir, pour 2017, un résultat global de clôture :

- Fonctionnement + 196 756.91 €
- Investissement - 87 762.42 €

**5. BUDGET PRINCIPAL M14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Monsieur RAFFEL explique aux membres de l'Assemblée que le **résultat de fonctionnement** de l'année **2017** est un excédent dont le montant s'élève à **196 756.91 €** et que, conformément à l'instruction budgétaire M14, il y a lieu de l'affecter.

Il indique ensuite que la section d'investissement dégage un **déficit de 87 762.42 €** augmenté d'un Reste à Réaliser (**RAR**), correspondant à l'extension du réseau électrique rue d'Epinal, d'un montant de **5 000.00 €**, soit un montant total de **92 762.42 €** qu'il faut obligatoirement couvrir. Reste donc **103 994.49 € à affecter**.

Le Conseil Municipal **décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017** au budget M14 2018 ainsi qu'il suit :

- **Recettes d'Investissement**, à l'article 1068, pour la somme de **92 762.42 €**
- **Recettes de Fonctionnement**, à l'article 002, pour la somme de **103 994.49 €**

#### **6. BUDGET ANNEXE M49 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMPTE DE GESTION**

Après présentation de l'exécution budgétaire du budget annexe Eau-Assainissement M49 de l'année 2017, et après que Monsieur RAFFEL se soit retiré, le Conseil Municipal **approuve le Compte Administratif 2017**, conforme au **Compte de Gestion du Percepteur**, ainsi qu'il suit :

##### Section d'Exploitation :

- |                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| • <b>Recettes</b> | <b>254 213.50 €</b> |
| • <b>Dépenses</b> | <b>240 311.93 €</b> |

faisant ressortir :

⇒ un <b>excédent d'exploitation</b>	<b>+ 13 901.57 €</b>
-------------------------------------	----------------------

##### Section d'Investissement :

- |                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| • <b>Recettes</b> | <b>71 803.69 €</b> |
| • <b>Dépenses</b> | <b>4 638.29 €</b>  |

faisant ressortir :

⇒ un <b>excédent d'investissement</b>	<b>+ 67 165.40 €</b>
---------------------------------------	----------------------

##### Résultats 2016 reportés :

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| • <b>Excédent d'Exploitation</b>   | <b>+ 322 888.86 €</b> |
| • <b>Excédent d'Investissement</b> | <b>+ 483 224.19 €</b> |

faisant ressortir, pour 2017, un résultat global de clôture :

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| • <b>Exploitation</b>   | <b>+ 336 790.43 €</b> |
| • <b>Investissement</b> | <b>+ 550 389.59 €</b> |

## 7. BUDGET ANNEXE M49 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur RAFFEL rappelle le montant de l'**excédent d'exploitation** de l'exercice 2017 qui est de **336 790.43 €**. Il indique que la Section d'Investissement est également excédentaire et propose, en conséquence, de ne pas affecter la somme ci-dessus mais de la reporter en recettes d'exploitation.

Le Conseil Municipal **décide** de **reporter** la somme de **336 790.43 €** en **recettes d'exploitation**, à l'article 002, au **Budget M49 2018**.

## 8. TARIFS 2018

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> Mai prochain.

### ❖ Eau – Date d'application : 1<sup>er</sup> Semestre 2018

Location de compteur	3m <sup>3</sup>	5m <sup>3</sup>	>5m <sup>3</sup>
Par semestre	4,00 €	12,00 €	23,00 €
Compteur « gelé »	100,00 €	150,00 €	
Eau	1,10€ / m <sup>3</sup>		
Prime fixe	5,50 €		
Redevance d'assainissement	0,82 €		
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	1 100,00 €		

### ❖ Cimetière - Date d'application : 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Emplacement	15 ans			30 ans			
	1	2	>3	1	2	3	4
Sépulture				155,00 €	310,00 €	465,00 €	620,00 €
Renouvellement de sépulture	80,00 €	160,00 €	240,00 €				
Columbarium	445,00 €	890,00 €	1 335,00 €	750,00 €	1 500,00 €	2 250,00 €	
Renouvellement concession au columbarium	200,00 €	400,00 €	650,00 €	350,00 €	700,00 €	1 000,00 €	

❖ Salles - Date d'application : 17 Avril 2018

	Ruche	Maison de Chavelot	Maison « Thérèse »
Caution	150,00 €	450,00 €	100,00 €
Après-midi	40,00 €		
Week-end	100,00 €		30,00 €
- Soirée : apéritif dinatoire		120,00 €	
- Fête familiale, anniversaire...		200,00 €	
- Mariage		330,00 €	
Location de vaisselle		1,00 €/pers	
Dégradations	oui		
Forfait ménage	30,00 €	50,00 €	

Le conseil Municipal précise que toutes les conventions signées avant cette date bénéficient des tarifs de l'année 2017.

Les employés communaux, les élus de la Commune et les associations chavelotaises bénéficient de la gratuité des salles une fois par an.

❖ Cantine et périscolaire

Date d'application : 1<sup>er</sup> Mai 2018

Commune		Garderie		Repas cantine		Mercredi après -midi	
		1 enfant		1 enfant		1 enfant	
Chavelot	QF	<900	>900	<900	>900	<900	>900
	Tarifs	0.29 €	0.34 €	4.30 €	4.50 €	4,50 €	5,40 €
	Tarif au 1/4 heure						

Concernant les mercredis après-midi, un tarif différent, variant entre 8 et 15.00 € selon la sortie, est demandé aux parents.

❖ Accueil de loisirs sans hébergement - Date d'application : 1<sup>er</sup> Mai 2018

Commune		Locaux				Extérieurs			
		sans repas		avec repas		sans repas		avec repas	
Chavelot	QF	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900
		1 jour	10.40 €	11.40 €	14.60 €	15.80 €	11.00 €	12.00 €	15.20 €
Enfants du personnel communal	1 jour	5.20 €	5.70 €	9.50 €	10.20 €				
Mini-Camp de Juillet 2018 : Tarif unique						75.00 €			

❖ Centre Sportif Adolescents - Date d'application : 1<sup>er</sup> Mai 2018

Commune	CHAVELOTAIS CAPAVENIR	EXTÉRIEURS
Tarif Semaine	20,00 €	25,00 €

❖ **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) - Date d'application : 1<sup>er</sup> Mai 2018**

Quotient	Tarif par Cycle
< 900	15.00 €
> 900	18.00 €

❖ **Initiation au Codage informatique : 1<sup>er</sup> Mai 2018**

Tarif variable en fonction des jours de fonctionnement	18 € ou 26 €
--	--------------

Le Conseil Municipal **fixe** les différents tarifs comme indiqué ci-dessus.

**9. VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX : FIXATION DU PRIX**

Monsieur RAFFEL rend compte de la situation quant à la vente de terrains communaux situés sur la future zone « Green Valley » de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Le dossier n'étant pas suffisamment avancé, il propose que ce point 9 soit sans objet.

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en compte le point 9.

**10. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS 2018**

Monsieur RAFFEL propose également de ne pas tenir compte de ce point en raison de l'absence prolongée du Percepteur, sachant que pour l'année 2017, le Percepteur ne demande aucune indemnité.

**11. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018**

Monsieur RAFFEL explique que la Dotation Globale de Fonctionnement a encore diminué cette année. Son montant est de 10 135.00 €. En 2017, il était de 27 000.00 €. En 2018, la Commune ne touchera pas 53 000.00 € de compensation supplémentaire de la CAE qu'elle avait perçue en 2017.

Pour ces raisons, il propose d'augmenter les taxes d'environ 3,3 %.

Le Conseil Municipal **fixe les taux des taxes locales** ainsi qu'il suit :

- **Taxe d'Habitation** 7.86 %
- **Taxe Foncière sur le Foncier Bâti** 7.60 %
- **Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti** 16.86 %

Pour un produit attendu de **315 681.00 €**.

## **12. SMIC – SYNDICAT DES EAUX – SYNDICAT SCOLAIRE – SIA : CONTIBUTIONS 2018**

Le Conseil Municipal **accepte** la participation syndicale budgétaire au **Syndicat Mixte** pour l'Informatisation Communale pour un montant de **780.00 €**.

Le Conseil Municipal **accepte** la participation syndicale budgétaire au **Syndicat Intercommunal des Eaux de CAPAVENIR-CHAVELOT** pour un montant de **42 397.00 €**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Eau-Assainissement **2018** à l'article **6581**.

Le Conseil Municipal **accepte** la participation syndicale budgétaire au **Syndicat Scolaire de CAPAVENIR VOSGES** pour un montant de **5 083.60 €**.

Le Conseil Municipal **accepte** la participation syndicale budgétaire au **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de CAPAVENIR VOSGES-CHAVELOT-IGNEY** pour un montant de **11 702.80 €**.

Le Conseil Municipal **accepte** la participation syndicale budgétaire au **Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif** pour un montant de **80.00 €**.

## **13. REPAS DES PERSONNES AGÉES : FIXATION DU TARIF**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un repas annuel est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus de la Commune.

Cependant, sachant que :

- Le nombre de participants est en progression constante
- Les accompagnateurs des ayants droit n'ont pas 70 ans ou certains ne résident pas à Chavelot
- Le coût représente une somme non négligeable

il propose de faire payer le repas aux personnes accompagnantes dont les conditions de participation ne sont pas requises.

Le Conseil Municipal **fixe** à **25.00 €** le montant du repas pour les personnes participant au repas mais qui ne remplissent pas les conditions.

## **14. RÉGIE DE RECETTES : EXTENSION**

Afin de pouvoir encaisser les repas des personnes citées au point précédent, la **régie de recettes** doit être étendue.



Le Conseil Municipal **décide** d'étendre les encaisses de la régie de recettes au produit issu du repas annuel des personnes âgées.

Les produits qui peuvent être encaissés par la régie de recettes sont donc :

- Périscolaire (Garderie du matin-midi-soir, repas cantine, mercredis, centres de loisirs)
- Droit de stationnement (forains et camions d'outillage)
- Dons
- Centre sportif chavelotais : Participation annuelle
- Centre sportif chavelotais : Participation activités supplémentaires
- Nouvelles Activités Périscolaires
- Ludothèque
- Foyer des Jeunes
- Produits issus des NAP-Mercredis-Centres de Loisirs-Manifestations fin de saison ou cycle
- Places de théâtre
- Initiation au Codage informatique
- Repas des personnes qui accompagnent les personnes âgées au repas annuel

## **15. BUDGET PRINCIPAL M14**

Le Maire remercie tout d'abord les Adjointes et Monsieur ALLAIN qui ont déterminé les priorités quant à l'investissement 2018 et dont la marge de manœuvre est faible du fait de la situation financière de la Commune, situation qui a été, il faut le souligner, très stricte en 2017.

Il présente ensuite à l'Assemblée le Budget Primitif M14 et indique les principaux travaux d'investissement qui seront réalisés en 2018. Il s'agit principalement de la rénovation de l'Eclairage Public, qui permettra de faire des économies d'énergie, des travaux généraux et d'accessibilité à la Mairie et l'Ecole Primaire, du changement de la chaudière à l'Ecole Maternelle qui permettra de réduire le poste chauffage.

Le Conseil Municipal **vote** le **Budget Primitif M14 de l'exercice 2018** ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 457 000,00 €	1 674 000,00 €
<b>Virement à la Section d'Investissement</b>	217 000,00 €	
<b>TOTAL Section de Fonctionnement</b>	<b>1 674 000,00 €</b>	<b>1 674 000,00 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	339 600,00 €	122 600,00 €
<b>Autofinancement</b>		217 000,00 €
<b>TOTAL Section d'Investissement</b>	<b>339 600,00 €</b>	<b>339 600,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 013 600,00 €</b>	<b>2 013 600,00 €</b>

**16. BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT M49**

Le Conseil Municipal vote le **Budget Annexe Eau-Assainissement M49** de l'exercice **2018** ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	541 600.00 €	541 600,00 €
Section d'Investissement	608 800.00 €	608 800,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 150 400.00 €</b>	<b>1 150 400.00 €</b>

**17. DESSERTES TGV D'EPINAL – SAINT DIÉ DES VOSGES ET REMIREMONT : MOTION POUR LE MAINTIEN**

Monsieur RAFFEL indique que Monsieur Jean-Cyril SPINETTA est chargé de préparer une stratégie ferroviaire, économique et financière, une stratégie d'ouverture à la concurrence pour la refonte du modèle du transport ferroviaire français.

Cette stratégie vise notamment à supprimer la desserte TGV des Villes d'Epinal, Saint-Dié et Remiremont.

Il donne ensuite lecture de la motion pour le maintien de la desserte TGV Epinal-Saint-Dié-Remiremont.

Le Conseil Municipal **approuve la motion pour le maintien de la desserte TGV Epinal-Saint-Dié-Remiremont.**

**18. SDANC : ADHÉSIONS - RETRAITS**

Le Conseil Municipal **émet un avis favorable** quant au **retrait** de la Commune de **Sandaucourt** du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Il émet également un **avis favorable** quant à l'**adhésion** des Communes de **Bois de Champs** et **Savigny**.

**19. SDEV – COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur RAFFEL fait part à l'Assemblée du courrier du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges qui propose aux communes sa **compétence « Eclairage Public »**. 3 possibilités sont proposées :

- Ne pas déléguer cette compétence
- Déléguer au Syndicat l'investissement et conserver la maintenance de l'éclairage public.
- Déléguer au Syndicat l'investissement et la maintenance du réseau EP.

Il indique ensuite qu'il va signer prochainement le marché global de performance énergétique, d'une durée 15 ans, et comprenant à la fois la rénovation du réseau éclairage public ainsi que sa maintenance.

Il propose, en conséquence, de ne pas déléguer la compétence au SDEV.

**Le Conseil Municipal décide de ne pas déléguer la compétence « Eclairage Public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.**

## **20. QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Lecture du courrier de Monsieur MOMON répondant au problème soulevé par Monsieur MAURICE quant à la manœuvre des bus scolaires qui se rendent au Collège et au Lycée de Thaon : le trajet a été modifié
- ✓ Repas des personnes âgées le Mercredi 18 Avril 2018 : 123 participants auxquels il faut ajouter les membres du CCAS
- ✓ La Fête des Mères sera célébrée le Vendredi 25 Mai prochain. 17 naissances ont été comptabilisées depuis le mois de Mai 2017
- ✓ Nettoyage de printemps : Samedi 14 Avril 2018 à 9heures

**La séance est levée à 20h10**

<b>Délibération n°</b>	<b>n° Actes</b>	<b>Objet</b>
<b>012/2018</b>	<b>7-1-1</b>	<b>Budget M14 – Compte Administratif 2017 – Compte de Gestion du Percepteur</b>
<b>013/2018</b>	<b>7-1-1</b>	<b>Budget M14 – Affectation du Résultat</b>
<b>014/2018</b>	<b>7-1-1</b>	<b>Budget Annexe M49 – Compte Administratif 2017 – Compte de Gestion du Percepteur</b>
<b>015/2018</b>	<b>7-1-1</b>	<b>Budget Annexe M49 – Affectation du Résultat</b>
<b>016/2018</b>	<b>7-1-2</b>	<b>Tarifs 2018</b>
<b>017/2018</b>	<b>7-1-1</b>	<b>Taux des Contributions directes 2018</b>
<b>018/2018</b>	<b>7-1-2</b>	<b>SMIC – Participation 2018</b>

019/2018	7-1-2	Syndicat des Eaux CAPAVENIR-CHAVELOT – Participation 2018
020/2018	7-1-2	Syndicat Scolaire CAPAVENIR VOSGES – Participation 2018
021/2018	7-1-2	Syndicat d'Assainissement CAPAVENIR VOSGES-CHAVELOT-IGNEY – Participation 2018
022/2018	7-1-2	Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif – Participation 2018
023/2013	7-1-2	Repas des Personnes Agées – Fixation du tarif
024/2018	7-1-2	Régie de Recettes – Extension
025/2018	7-1-1	Budget Principal M14
026/2018	7-1-1	Budget Annexe Eau-Assainissement M49 2018
027/2018	8-4	Desserte TGV – Motion pour le maintien Epinal-Saint-Dié-Remiremont
028/2018	7-6-2	SDANC : Adhésions – Retraits
029/2018	7-6-2	SDEV – Compétence Eclairage Public

Le Président de séance,  
Le Maire,

Paul RAFFEL

## Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	Procuration donnée à <b>Madame Elisabeth FORLER</b>
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	Procuration donnée à <b>Madame Marie-Line LEMOINE</b>
PRÉVOT Olivier	Procuration donnée à <b>Monsieur Francis ALLAIN</b>
THOMAS Claude	